



*Le Président*

Affaire suivie par : Jean-Michel POUTIER

☎ 05 96 59 59 68 - ✉ 05 96 59 58 00

✉ [jean-michel.poutier@developpement-durable.gouv.fr](mailto:jean-michel.poutier@developpement-durable.gouv.fr)

**Objet :** Comité de l'Eau et de la Biodiversité de la Martinique  
Compte-rendu de la plénière du 27/01/2021

L'an deux mille vingt et un et le mercredi vingt-sept janvier à neuf heures dix s'est tenue à la salle Emile MAURICE de l'hôtel de l'assemblée de la Collectivité territoriale de Martinique à Fort-de-France, la réunion plénière du Comité de l'Eau et de la Biodiversité de la Martinique.

**Membres présents :**

- Mme Marie-France TOUL, présidente du CEB, représentant des collectivités territoriales,
- Mme Maryse PLANTIN, représentant des collectivités territoriales,
- M. Charles JOSEPH-ANGELIQUE, représentant des collectivités territoriales,
- M. Luc JOUYE DE GRANDMAISON, représentant des collectivités territoriales,
- M. Emile GABRIEL, représentant des collectivités territoriales,
- M. Alex PAVIOT, représentant de l'agriculture,
- M. Hugues COCO, représentant de la pêche maritime,
- M. Roland CATIMEL, représentant des distributeurs d'eau,
- M. Maurice MONTEZUME, représentant des pêcheurs en eau douce,
- Mme Marie-Jeanne TOULON, représentant une association agréée de protection de la nature et de l'environnement,
- Mme Angèle DAIRE, représentant une association agréée de protection de la nature et de l'environnement,
- Mme Mathilde BRASSY, personnalité qualifiée,
- M. Guillaume VISCARDI, personnalité qualifiée,
- M. Jean-Raphaël GROS-DESORMEAUX, personnalité qualifiée,
- Mme Stéphanie DEPOORTER, représentant le directeur de l'environnement, de l'aménagement et du logement,
- M. Pierre COQUELET, représentant le DG de l'Office français de la biodiversité,
- M. Michel TANASI, représentant la directrice de l'ONF Martinique,
- M. Emmanuel THOUARD, délégué de l'IFREMER Antilles.

**Membres ayant donné pouvoir :**

- Mme Nadine RENARD, représentant des collectivités territoriales, à Mme Marie-France TOUL,
- M. Maurice MONTEZUME, représentant des pêcheurs en eau douce, à Mme TOULON à partir de 11h,

- Mme Arlette VIRASSAMY, représentant une association agréée de protection de la nature et de l'environnement, à M. PAVIOT,
- M. Antoine POUSSIER, représentant le préfet de Martinique, à Mme DEPOORTER,
- M. Nicolas LE BIANIC, directeur de la mer, à M. THOUARD,
- Mme Sophie BOUYER, directrice de la DAAF, à Mme DEPOORTER,
- M. Olivier COUDIN, représentant le directeur général de l'ARS à M. TANASI à partir de 9h13.

**Membres excusés :**

- M. Hugues TOUSSAY, représentant des collectivités territoriales,
- M. Marcelin NADEAU, représentant des collectivités territoriales,
- M. Jean-Baptiste ROTSEN, représentant des collectivités territoriales,
- M. André LESUEUR, représentant des collectivités territoriales,
- M. Arnaud RENÉ-CORAIL, représentant des collectivités territoriales,
- Mme Nina GRUBO, représentant la chambre de commerce et d'industrie,
- Mme Anne-Lise TAILAME, personnalité qualifiée,
- Mme Marie-Michèle MOREAU, représentante du CELRL.

**Membres absents :**

- M. Charles-André MENCE, représentant des collectivités territoriales,
- M. David ZOBDA, représentant des collectivités territoriales,
- M. Christian PALIN, représentant des collectivités territoriales,
- M. Emile GONIER, représentant des collectivités territoriales,
- M. Fred SAMOT, représentant des collectivités territoriales,
- M. Éric BELLEMARE, représentant des consommateurs d'eau,
- M. Stéphane JÉRÉMIE, représentant une association agréée de protection de la nature et de l'environnement,
- Mme Céline ROSE, représentant des milieux socio-professionnels.

**Assistait de droit :**

- Mme Michela ADIN – directrice de l'Office de l'eau – ODE.

**Invités permanents :**

- Mme Johanna HIERO, animateur du Contrat littoral Sud.

**Assistaient :**

M. Gerald BRINGTOWN – CAP Nord ; M. Ludovic LOUIS – CAP Nord ; Mme Yann-Lise FRANÇOIS – CAP Nord ; Mme Gaëlle HIÉLARD – ODE ; Philippe QUEMART – DEAL ; M. Christophe GROS - DEAL ; M. Jean-Michel POUTIER – DEAL ; M. Jean-Luc LEFEBVRE – DEAL ; M. Florian LABADIE – Créocéan ; Mme Béatrice DEGAULEJAC – Créocéan ; Mme Mélanie HERTEMAN – Nature & Développement ; Mme Amélie SECHAUD – IFREMER ; M. Laurent RENE-CORAIL – Odyssi.

**Ordre du jour :**

- 1- Approbation des PV des plénières du 16/07/2020 et 15/10/2020
- 2- Appel à candidatures pour la commission technique du CEB
- 3- Plan d'urgence eau potable
- 4- Zones à enjeu environnemental (ANC)
- 5- Dispositif de Financement de l'ANC pour les Particuliers
- 6- Protection du bothrops
- 7- Maladie des colonies coralliennes
- 8- Information sur la démarche de consultation du public
- 9- Questions diverses

Mme TOUL ouvre la plénière et indique que le dispositif de financement de l'ANC pour les particuliers ne sera pas traité ce jour.

Mme Stéphanie DEPOORTER, nouvelle directrice adjointe de la DEAL se présente.

## 1- Approbation des PV des plénières du 16/07/2020 et 15/10/2020

Mme TOUL met à l'approbation le PV du 16/07/2020.

**Le PV est approuvé à l'unanimité.**

Mme TOUL met à l'approbation le PV du 15/10/2020.

**Le PV est approuvé avec une abstention.**

## 2- Appel à candidatures pour la commission technique du CEB

Mme TOUL ouvre le sujet de la commission technique.

M. POUTIER liste les membres actuels : MME TOUL, RENARD, M. RENÉ-CORAIL, M. PAVIOT, M COCO, Mme TOULON, Mme BRASSY.

Mme TOUL indique que M. MONTEZUME fait partie de la commission. Elle demande si ceux qui ont été nommés confirment leur participation.

Mme BRASSY indique qu'elle n'est plus assez disponible pour participer à la commission et préfère être présente pendant les plénières.

Mme TOUL prend acte de cette décision et tout en regrettant le retrait de Mme BRASSY.

Mme BRASSY indique qu'elle pourra participer plus régulièrement aux réunions du CEB. Elle indique que sur les sujets de biodiversité, elle pourra éventuellement intervenir lors d'une commission.

M. MONTEZUME revient sur le fonctionnement des anciennes commissions. Il demande à quelle initiative la commission technique peut se réunir.

Mme TOUL répond que la commission technique se réunit à l'initiative de la Présidente. Elle rappelle que les anciennes commissions avaient du mal à se tenir. Elle souligne qu'elle est à l'écoute de tout ce qui souhaite qu'une réunion ait lieu.

Mme TOULON précise que les membres du CEB peuvent soumettre à la présidente un sujet qui est à approfondir. Le bureau peut valider cette proposition.

Mme TOUL rappelle qu'avec le bureau cela fait déjà d'autres réunions. Elle relance l'appel à candidatures pour la commission.

M. CATIMEL demande la fréquence de réunion de la commission.

Mme TOUL indique qu'elle va se réunir tous les mois parce qu'il faudra travailler sur le SDAGE.

M. CATIMEL rejoint la commission.

## 6- Protection du bothrops

Mme Julie GRESSER de la DEAL fait sa présentation.

Mme TOUL : Je pense que c'était un sujet qui était assez important. C'est vrai que c'est la terreur en Martinique. J'ai grandi à la campagne à Fort-de-France et j'en ai déjà rencontré. Beaucoup de personnes dans ces lieux ont perdu des proches qui y travaillaient.

C'est quand même une bête qui fait peur, parce qu'elle tue. Aujourd'hui, il y a une prise en charge médicale qui permet de ne plus arriver à cette situation. Je pense que c'est une espèce qui est en voie de disparition parce que les gens la craignaient tellement, qu'on a tout fait pour la détruire.

On avait aussi besoin du venin à l'époque. Il y avait des battues qui étaient organisées et chaque fois qu'on amenait un animal pour pouvoir faire le sérum, il y avait une prime.

L'urbanisation conduit aussi à la destruction de son habitat. Il y a un travail à faire pour que la population comprenne pourquoi il est important de protéger cet animal.

Mais je me pose la question de savoir s'il est réellement en voie d'extinction parce que lorsqu'il met bas, ce sont plusieurs dizaines de petits qui apparaissent. Lorsqu'on tue une femelle, les petits sont encore vivants même le lendemain et leur premier réflexe, c'est d'attaquer.

Je crois qu'il y aura un travail à faire pour savoir comment on a mesuré le risque de disparition.

M. PAVIOT : Je pense que cette présentation doit être faite à la chambre d'agriculture et également dans les mairies. Si c'est une espèce en voie de disparition, il faudra la protéger. Mais une portée c'est au moins 70 petits et le premier réflexe est de tirer. Je ne dis pas qu'il faut les traquer, mais il faut que la population intègre cette notion de préservation. Les agriculteurs en premier lieu parce qu'ils sont confrontés à ce problème tous les jours. Il faut qu'ils se protègent.

M. MONTEZUME : Je voudrais vous féliciter pour votre travail qui a le mérite de relancer une question extrêmement importante à la Martinique. Mais c'est quand même un véritable scandale de dire que le classement en espèce protégée a été arrêté. Y a-t-il eu consultation du public ?

Mme GRESSER : Il y a eu une consultation publique avant que l'arrêté soit publié.

M. MONTEZUME : Quand on mentionne le trigonocéphale à la Martinique, on parle de l'histoire de la Martinique et de la culture martiniquaise. Quand le premier envahisseur met le pied à fond Bourlet, il trouve tellement de trigonocéphales qu'il est obligé de rembarquer.

Le trigonocéphale a été la terreur des nègres sur les habitations. À l'époque où il y a eu les empoisonnements, on a retiré aux guérisseurs le traitement des maladies, mais on leur a laissé les morsures de serpents. Ils étaient les seuls à présenter des remèdes qui marchaient ou qui ne marchaient pas. Je ne porte pas un jugement de valeur. Cela a tellement fleuri, que je peux vous citer en dehors du traitement du père LABAT, plus de 150 autres répertoriés à la Martinique contre la morsure de ce serpent.

Vous comprenez très bien, Mme la présidente, qu'on aurait dû étudier ça en commission technique. Même si c'est un travail extrêmement intéressant, la méthode ne me plaît pas. Il faut renvoyer à la population des questions aussi importantes.

Je vous signale que l'année dernière j'en ai pris quatre chez moi. Si j'en trouve encore, je vais encore les tuer.

Cette question du trigonocéphale renvoie à beaucoup de choses et j'aimerais, Mme la Présidente, qu'on parle de l'eau et de la biodiversité. Vous devez informer la population. Je vais le faire, parce que c'est important et je ne suis pas certain qu'on ait vraiment tout étudié. Quand vous dites que c'est à cause du déboisement, je ne vous crois pas. Les zones que vous montrez sont très boisées et on n'y a pas touché depuis au moins 40 ans.

Personne ne va travailler dans ces forêts. Quand j'étais jeune, j'allais aux carrières Cerland pour récupérer des têtes de serpents et les ramener à la gendarmerie pour me faire un peu d'argent.

Ici au Conseil général, j'avais fait une présentation dans le début des années 80. J'avais terminé celle-ci en disant qu'il fallait étudier le venin. Il est particulier puisqu'il n'existe nulle part ailleurs. Quand je consulte la littérature, je trouve que des gens étrangers à la Martinique se sont intéressés à ce venin et à sa composition pour le traitement de l'hypertension artérielle et des cancers.

Je découvre cela plus de 30 ans après en avoir fait la proposition au Conseil général, qu'on s'est bien entendu empressé d'oublier, comme cela se passe en Martinique. Vous savez que les Martiniquais, surtout quand ils font de la politique, n'aiment pas les idées des autres.

Je vais conclure, en vous disant que vous ne m'avez pas convaincu quand vous dites que c'est une espèce en voie de disparition. Je pense qu'on devrait faire une étude plus approfondie pour vérifier cela.

Bien entendu, comme je crois qu'il y a effectivement un venin important, je pense qu'il ne faut pas tous les massacrer. Il faut faire une étude sérieuse du venin pour les thérapeutiques, mais aussi pour le traitement même de l'envenimation. Nous payons plusieurs milliers d'euros un sérum qui se fabrique en France.

Il y a un champ d'investigation et de recherche important sur cette question. Ce que je vous demande, c'est qu'on puisse prendre ce projet à bras le corps et essayer de l'étudier plus avant.

Quand on va dire au Martiniquais, et je vais le dire bientôt, qu'on va leur demander 150 k€ et qu'ils risquent trois ans d'emprisonnement, je ne sais pas ce que va être leur réaction. En tout cas, Mme la Présidente, je ne saurais trop insister auprès de vous pour qu'on revoie cette question à la commission technique et qu'on aille plus loin dans un travail pour lequel, je vous félicite.

Mme TOUL : Même si j'ai demandé que ce sujet soit à l'ordre du jour aujourd'hui, ce travail n'est pas le mien, mais celui de la DEAL.

Ensuite, je tiens à préciser que je n'ai pas dit que j'étais fermement convaincu. Je me pose un certain nombre de questions et j'ai même demandé quelle étude a permis de conclure que c'est aujourd'hui une espèce en voie de disparition.

Je pose les mêmes questions et je suis préoccupé tout autant que toi. En tant que Martiniquaise, et je n'habite pas bien loin de chez toi, je suis particulièrement concernée comme beaucoup d'autres martiniquais.

Si on nous démontre que c'est une espèce en voie d'extinction, il va bien falloir qu'on réfléchisse. Il y a aussi peut-être des requins qui attaquent les baigneurs et pourtant il faut les protéger. Il y a des mygales qui peuvent tuer, mais si elles sont en voie d'extinction, il faut bien vivre avec.

Il faut qu'on ait cette étude avec une analyse qui nous permettra vraiment d'avoir une appréciation. Je pense qu'on ne peut pas simplement nous dire : "Voilà, c'est une espèce en voie d'extinction". Comme tu l'as dit, c'est quelque chose de particulièrement sensible et douloureux pour les Martiniquais.

Mme GRESSER : Pour répondre à M. PAVIOT, la présentation en chambre d'agriculture est prévue. Cette année, l'idée est de faire de la communication, car cette espèce n'est pas aimée par la

population. Avec l'ONF, on va aussi mener un travail, car ils sont souvent confrontés à sa présence.

Les listes rouges sont issues d'études qui sont menées par des scientifiques du Muséum d'histoire naturelle et de l'UICN (Union internationale pour la conservation de la nature) avec des scientifiques locaux. Il y a eu des ateliers organisés avec des gens présents sur place. On fait venir des spécialistes d'autre pays, quand cela concerne les reptiles ou les chauves-souris.

Si l'on considère qu'on manque de données, on classe les espèces en DD (data déficient). Si vous prenez les listes rouges que je vous ai fournies, vous verrez qu'il y en a un certain nombre.

Il y a eu évaluation sur le trigonocéphale avec les différentes données qui étaient disponibles sur son habitat connu. Il n'y a même pas eu de discussion sur cette espèce parce qu'on avait assez d'informations pour évaluer son statut de menace.

Les études de liste rouge, c'est vraiment une concertation avec tous les scientifiques du domaine et on se base sur toutes les données existantes. Il y a un travail de pré-évaluation qui est fait et on regarde aussi comment la population évolue. Concrètement, je ne vois pas comment on peut faire plus, scientifiquement parlant, que ce qui a été fait.

Je voudrais bien mener une étude complémentaire, mais aujourd'hui cela va être difficile d'aller au-delà de ce qui a déjà été proposé par les scientifiques. Pour revenir sur la rédaction de l'arrêté, il a été mis en discussion dans les différentes instances scientifiques locales et nationales. Localement, l'avis du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN) a été favorable sans recommandation spécifique. Le Conseil national de la protection de la nature (CNP) a émis des recommandations.

Pour ce qui est de l'étude sur le venin, il y a des dérogations qui permettent de faire des études scientifiques. Le CHU va en avoir une pour aller faire des captures dans le cadre de la préparation de l'anti-venin.

S'il doit y avoir des études plus poussées pour faire les traitements contre le cancer ou certaines maladies, c'est évidemment envisageable. Il y a un protocole qui doit être déposé en précisant le nombre de serpents qui peuvent être tués pour cela.

Concernant le déboisement en Martinique, je peux vous dire que régulièrement on reçoit un dossier de demande de défrichage. Donc, il y en a encore beaucoup aujourd'hui. Il faudrait penser à réhabiliter ce qui est déjà en zone urbaine et qui n'est plus en bon état environnemental plutôt que de défricher les espaces naturels.

C'est quelque chose qui est à porter par le CEB. Tout nouveau terrain naturel que vous retirez pour faire de l'urbanisation, c'est de l'habitat perdu pour toutes les espèces qui étaient présentes.

Je sais que le serpent ne plaît pas, les chauves-souris non plus, mais ce sont les seuls mammifères que l'on a. Tous les autres ont été importés et cela cause des problèmes aux différentes espèces. Je pense à la mangouste qui détruit aujourd'hui les œufs des iguanes ou des tortues. La chauve-souris n'est pas l'espèce la plus sympathique, mais finalement, c'est le patrimoine de la Martinique.

Lorsque l'espèce est endémique de Martinique, on la protège ou pas. Le choix que l'on a fait, c'est de protéger tout ce qui est local et de garder cette exceptionnelle nature. Le trigonocéphale, vous n'en trouverez nulle part ailleurs.

M. VISCARDI : Je confirme ce que dit Julie GRESSER. Les défrichements en Martinique existent. J'étais encore hier avec mes collègues de l'ONF sur un défrichage non autorisé. On voit des morceaux de forêts partir en fumée toutes les semaines.

Comme c'est malheureusement le cas dans le monde entier, le serpent et les espèces qui peuvent faire du mal à l'homme sont au final très souvent menacés. Il y a une différence de perception entre la vision scientifique qui présente un aspect global et la représentation de la population. Je ne dis pas que cela ne pose pas de problème aux gens. Il y a même des pays où il n'y a pas de serpent venimeux et où les gens en ont quand même peur. C'est ancré dans notre cerveau.

Cela ne me choque pas quand quelqu'un se sentant agressé tue un serpent, même s'il est protégé. Par contre ce qui me choque, c'est quand on en fait la publicité dans la presse, et notamment dans la presse publique. Qu'on ne rappelle pas la réglementation, c'est un peu scandaleux.

Mme TOUL : Je crois effectivement qu'il y a un travail d'information sur la réglementation. Cependant, ce n'est pas ici qu'on va commenter la presse, parce que nous élus, nous pourrions aussi en parler. S'il faut s'arrêter sur tout ce que la presse dit, on n'en finira pas.

M. GABRIEL : En tant que marcheur du dimanche, je voulais dire d'une part que dans la population des promeneurs, il se répète qu'il y a de plus en plus de serpents sur les parcours pédestres. Je ne dis pas que c'est la réalité, mais voilà l'idée qui fait chemin.

D'autre part, j'ai un point d'interrogation sur le fait qu'il soit nocturne, car les marcheurs en rencontrent de jour. Ils seraient donc devenus peut-être diurnes. Je me demande s'il ne faudrait pas pousser l'analyse sur ce point-là.

Je pense qu'il y a un vrai travail d'information et de pédagogie à faire auprès de la population, car les serpents en Martinique ne sont pas du tout en odeur de sainteté. Dans notre mythologie, nous avons très peur des serpents et il va falloir expliquer, peut-être en venant en mairie ou avec une caravane. C'est un sujet très sensible et les fonds engagés devraient servir à quelque chose.

Mme GRESSER : Il y a eu beaucoup de gens qui sont retournés à la forêt et à la rivière avec le confinement, parce que c'était plus discret. Ensuite, il y a des gens qui se croient plus malins et vont s'amuser à faire sortir le serpent de sa cache avec un bâton ou un caillou et là effectivement on dira qu'on l'a vu en plein jour. En vérité, le serpent chasse et mange la nuit.

Mme TOULON : Vous avez dit que le CNPN a donné un avis favorable avec des recommandations donc je voulais savoir plus. Effectivement, il y a un travail énorme de communication et d'information à faire parce qu'il y a beaucoup d'intox. Elles apparaissent d'ailleurs sur le prospectus que vous avez donné.

Mais ce qu'il sera aussi important de faire, c'est de vérifier qu'il est en voie de disparition, parce qu'effectivement, il y a une impression que cet animal pullule davantage.

S'il est protégé complètement, il faudra bien voir aussi comment contenir l'espèce, parce qu'avec 60 petits qui partent dans la nature, la population risque d'augmenter.

M. COQUELET : Cette question interroge notre rapport au monde du vivant et au monde sauvage. Finalement, quel rapport on veut avoir avec ce qui nous arrange ou pas dans la nature, quelle place on a nous, l'homme, par rapport à ces animaux ?

Le trigonocéphale, les requins ou les araignées, il y a tout un pan du vivant dans lequel on a une histoire très directe qui ne nous arrange pas. C'est ce qu'il faut qu'on arrive à poser et un CEB se doit d'avoir une vision objective et de fonder sa stratégie sur la connaissance.

Il nous manque de la connaissance, y compris sur les espèces que l'on croit connaître. Je pense que c'est une opportunité de pouvoir le faire avant de dire sur cette espèce ou une autre, qu'on peut la tuer. Il faut améliorer la connaissance, et le bon réflexe c'est d'être protecteur pour les espèces avant de devoir constater qu'elles ont disparu.

Il faut intégrer la dimension sociétale de l'espèce exceptionnelle qu'on a sur le territoire parce que si on veut parler à la société, aux Martiniquais et aux populations de Guadeloupe et de Saint-Mar-

tin, il faut que l'on sache de quoi on parle. Il faut que l'on ait la capacité à transmettre le bon message et les enjeux.

On dit qu'il y a 60 petits sur cette espèce. Une tortue va pondre toute sa vie et il va y avoir 2 à 3 % d'adultes qui vont arriver à terme. Quelle est le taux de succès de ces reproductions ? Combien de candidats adultes qui vont arriver jusqu'à la reproduction ?

Nous évidemment, en tant que Office français de la biodiversité (OFB) on a des services de police. On peut entendre que par peur et par réflexe on a tué un trigonocéphale qui était à côté de soi. La peur n'est jamais inspirante, car elle renvoie une réaction de défense ce que je comprends.

Par contre au niveau réglementaire, forcément, on fait un choix. Il faudra qu'on adapte nos procédures aux enjeux et à la maturité de la population à recevoir cette réglementation. Cependant, il faudra aussi qu'on défende l'intérêt collectif de protéger la biodiversité martiniquaise en intégrant le plus possible la société et son histoire.

Mme TOUL : C'est le même problème que l'on retrouve en France hexagonale avec le loup et l'ours. Il y a des animaux qui malheureusement n'ont pas choisi d'être ce qu'ils sont et qui n'ont pas très bonne réputation. Pourtant, je n'ai pas de difficulté à entendre qu'ils doivent être protégés et je pense effectivement qu'il est de notre devoir en tant que responsable de le faire.

Il faut qu'on ait vraiment plus d'information là-dessus. Tout le monde doit prendre en compte que dans l'inconscient ou le conscient martiniquais, cela risque de choquer les uns et les autres. Comme M. MONTEZUME l'a très justement expliqué, il y a une histoire de bête qui tue lorsque l'on croise sa route.

Moi, je ne l'ai pas rencontré dans la forêt, il était sur les carreaux chez mes parents. Peut-être qu'il était chez lui avant, mais ce que je veux dire c'est que ce cas de figure peut se présenter avec des gens qui ne réagissent pas comme il faut.

C'est vrai, que lorsque des gens voient une trace de serpent, ils s'organisent de façon à défendre leur habitat à faire en sorte de déloger le serpent. Cela me semble humain de se protéger et de protéger ses enfants,

Il faut qu'on explique aux gens comment faire, mais aussi qu'on entende que face à cette bête, il est humain en première réaction de vouloir la tuer. Mais je vous rassure, moi j'en ai vu et je ne vois pas comment j'aurais pu les tuer. On ne peut pas le faire facilement si on n'est pas équipé.

M. GROS-DESORMEAUX : C'est vrai que c'est un animal qui peut faire peur et susciter beaucoup d'enthousiasme en matière de conservation du fait de son endémisme et des potentialités qui avaient été mises en évidence par une équipe du CHU au niveau du venin dans le traitement de pas mal de pathologies.

Ceci étant dit, on voit bien qu'on est sur un objet biologique qu'on aura tendance à vouloir conserver ou détruire. Le justificatif qui est actuellement utilisé serait une diminution des populations. C'est vrai que les populations ont diminué, mais je ne suis pas trop d'avis de dire que l'espèce est menacée à ce stade.

L'étude biotope qui a été réalisée à la demande de la DEAL ne concerne pas les populations. C'est une modélisation des niches écologiques, donc des habitats potentiels et ce que l'étude révèle en réalité, c'est une diminution des habitats du trigonocéphale.

Si on prend comme indicateurs le nombre de captures, il faut rappeler qu'entre les années 1980 et maintenant, on a une diminution des chasseurs de serpents, donc des personnes qui sont capables de le traquer, de l'observer et de le capturer.

Je pense qu'il faut être très prudent sur la manière d'aborder les choses et de parler à ce stade des connaissances de diminutions des populations ou d'espèces menacées. Je serais un peu

plus réservé sur l'utilisation du mot menace et je serais plus favorable à l'expression "espèce dont les principaux habitats sont menacés".

M. DEGRANDMAISON : Aujourd'hui, on discute de quelque chose qui concerne notre ressenti, puisqu'il n'y a pas d'étude concluante. Mon ressenti, c'est qu'il y a une forte augmentation de la population de serpents, et celle-ci se traduit par la taille de ceux qui sont capturés.

Du temps de la régulation, nous trouvions des serpents entre 1 et 1,2 m et de manière exceptionnelle un serpent un peu plus grand. Il se trouve que depuis 5 ans, nous voyons des serpents entre 1,5 et 2,5 m.

Quand quelqu'un a un serpent de 2,5m devant lui, ce n'est pas une petite affaire. Cela se voit effectivement sur les réseaux sociaux.

Il y a une réduction de l'utilisation des pesticides, donc le serpent sort des montagnes et revient dans les bananeraies. Il faut interroger les agriculteurs pour savoir combien de serpents ils rencontrent sur leur chemin.

Donc, je ne parlerai pas de décimer les serpents, mais de les réguler. Je dis aujourd'hui que la Martinique a un gros déficit de régulation. On peut citer le pique-bœuf et le poisson-lion.

Dès qu'on veut discuter de régulation, cela devient une difficulté ici. L'interpellation d'un médecin de la Ménard au mois de juillet disant qu'il y avait une augmentation des piqûres est une réalité. Donc il faut voir si on peut lancer de nouvelles études et refaire des comptages.

Il faut trouver une manière de réguler la présence des serpents. Il n'y a plus de chasseur de serpents et il n'y a plus de combat avec les mangoustes. Si on écrase des serpents sur la route de la Trace, c'est qu'il y en a.

Il faut poser la question aux pêcheurs de rivières, aux randonneurs, aux gens qui vont dans les bois, aux clubs sportifs. Comptons le nombre de vidéos de serpents que nous avons sur le net. Il y a eu 26 serpents capturés sur le défrichage illégal du chantier de Terreville.

Donc effectivement on abîme leur habitat, mais il était près de chez les gens. Quand on me dit qu'il faut les protéger, je veux bien, mais aujourd'hui, il faut mettre en place un fonctionnement pour les réguler.

Le jour où un touriste se fera mordre sous les bois par un serpent, qu'on n'aura pas le temps de le soigner et que la presse nationale va affirmer qu'en Martinique on meurt des serpents, vous allez voir le résultat que cela va donner sur le tourisme.

Mme TOUL : Je retiens le terme « réguler » que je trouve intéressant. Tu n'étais pas là au début de la présentation, mais la DEAL a fait son intervention sur la base d'une étude.

Mm BRASSY : En termes de communication, je dis souvent aux enfants quand nous faisons nos interventions en classe, "Dans la nature tout a un rôle et tout est lié". On peut rappeler le rôle des prédateurs dans la chaîne alimentaire et la régulation des réseaux trophiques.

Avec le prospectus, on peut avoir des données supplémentaires pour faire passer le message. Les serpents et les requins font peur. Pour communiquer sur le fait que les requins soient protégés, on peut rappeler leur rôle de grands prédateurs dans la nature et dire que s'ils n'étaient pas là, il y aurait des espèces qui exploseraient et qui seraient gênantes aussi.

M. PAVIOT : Je voudrais juste dire à M. DEGRANDMAISON qu'il y a beaucoup moins de pesticides, mais qu'on ne va pas réutiliser la chlordécone dans les bananeraies pour se protéger des serpents.

M. DEGRANDMAISON : Il ne faut pas te méprendre sur mon propos. Je dis que le fait qu'on ait arrêté d'utiliser des pesticides a permis aux serpents de reprendre leur habitat. Je n'ai jamais dit

d'utiliser la chlordécone. Je rappelle qu'à Sainte-Marie, il y avait une grève des ouvriers agricoles qui se plaignaient énormément de la présence de serpents.

Mme TOUL : Nous sommes sur la même longueur d'onde. Maintenant, il faut peut-être affiner cette étude, compte tenu de ce que M. GROS-DESORMEAUX vient de préciser.

Mme GRESSER : Effectivement, il y a une étude qui a été faite par Biotope, mais du coup, c'est surtout la liste rouge qui a fait basculer le serpent en EN (en danger). Cela est quand même basé sur les écrits de plusieurs scientifiques qui travaillent sur le sujet. Il n'y a pas que les habitats qui ont été pris en compte.

M. GROS-DESORMEAUX : Il n'y a aucun papier actuellement qui fasse foi dans la communauté scientifique démontrant que le serpent est menacé. Tout ce qu'on peut dire, c'est que les niches écologiques sont effectivement réduites. Ça, c'est le résultat d'une compilation d'avis donnés par différents scientifiques. Ce n'est pas un papier scientifique, mais un document à valeur institutionnel.

Quand je parle de papier scientifique, il s'agit d'article publié et évalué par les pairs. Les pairs ce sont des herpétologues qui doivent lire le texte, vérifier que le protocole est valable et permettre la publication dans une revue spécialisée dans les serpents. Cela n'existe pas actuellement.

On a une succession d'indices, d'indicateurs, laissant penser qu'effectivement les populations de trigonocéphales seraient menacées. Je trouve audacieux de positionner le bothrops comme étant menacé au même titre que les espèces qui sont sur la liste rouge. Pour ces autres espèces, on a des données qui sont quand même sérieuses, qui sont publiées, qui sont validées par les pairs et qui font foi. Pour le serpent, on n'en a pas.

On a cette étude de Biotope qui à mon avis est l'une des meilleures qui existe sur les serpents. Elle traite du volet niche écologique et par le biais de celles-ci on en déduit que les habitats du serpent ont fortement été réduits depuis plusieurs années et on suppose que l'espèce est menacée. Mais du point de vue populationnel on n'a rien.

Il m'avait semblé que dans cette étude, la DEAL avait aussi mandaté Biotope pour pouvoir faire des prélèvements génétiques. Peut-être que sur cette base on aurait eu des indicateurs un peu plus solides scientifiquement pour avoir une évaluation des populations. Je pense que l'échantillon n'était pas suffisant pour arriver à cela. Si l'on doit imaginer un approfondissement pour répondre à vos questions, il faut faire de la génétique. Il faut continuer à prélever afin d'avoir un échantillon relativement important pour ensuite faire le traitement et voir si effectivement cette population est vulnérable ou menacée.

Mme TOUL : Je crois qu'il y a vraiment une demande pour avoir plus de précisions sur cette étude. Il y a encore à faire pour que cette étude d'appréciation d'une espèce en voie d'extinction à protéger puisse être acceptée par les Martiniquais.

Maintenant, je répète encore en tant que responsable que le but n'est pas de décimer une espèce, mais bien comme la dit M. DEGRANDMAISON, de la réguler et de faire en sorte qu'elle puisse vivre dans son habitat. Si on va au fin fond de la Pelée, il faut s'attendre à trouver des serpents et il faut s'équiper en fonction pour se protéger.

Mais c'est vrai que si on retrouve un serpent dans les cités, cela pose un problème et il faut peut-être réfléchir à comment protéger les uns et les autres. Je suis d'avis qu'il faut préserver toutes les espèces en voie de disparition, mais aussi prévenir les accidents.

M. GROS-DESORMEAUX : M. VISCARDI a mis en avant que dans la presse, on a tendance à mettre les captures comme étant des trophées. L'une des solutions pour régler le problème serait précisément de rappeler la réglementation. L'espèce quand elle est dans un espace protégé est protégée. Par contre si elle est à Fort-de-France sur le marché, on est dans un autre cas de figure.

M. COQUELET : La réglementation ne dit pas cela.

Mme TOUL : La réglementation parle d'une espèce protégée même si elle n'est pas dans son milieu.

M. GROS-DESORMAUX : Je me suis mal exprimé. Imaginons que je trouve un trigonocéphale sur la réserve naturelle de la Caravelle. Je ne vais pas le tuer parce qu'il est sur une réserve.

Là, on est sur une espèce qu'on a décidé de protéger. Moi-même j'ai siégé le jour où on a opté pour cette logique. Il faut quand même rappeler que c'est une espèce qui tue et au-delà, occasionne des séquelles assez graves par sa morsure. Quand on a un serpent sur un marché de Fort-de-France qui peut mettre en danger la vie d'un certain nombre de personnes, il y a des décisions immédiates à prendre même si la réglementation stipule que l'espèce est protégée.

Mme TOUL : Moi, je dis très clairement pour m'être retrouvée face à une bête de 2,5m que je ne vois pas comment on peut tuer cette bête les mains nues. Il faut vraiment être armé.

Je considère en outre que s'il n'y a plus que quatre serpents en Martinique et qu'on en trouve un sur le marché, il y a des techniques qui permettent de capturer cet animal sans le tuer et le remettre dans son habitat.

Je peux comprendre aussi que quelqu'un pris par la peur puisse le tuer. C'est pour cela que je considère que la réglementation qui prévoit trois ans d'emprisonnement est excessive. Il y a une histoire et une réalité et il faut remettre les choses dans leur contexte.

Maintenant, il faut aussi si cette espèce est protégée qu'il y ait un travail sur les données disponibles.

M. MONTEZUME : Vous avez bien compris que mon intervention était de m'élever contre le fait qu'on nous impose des choses sous prétexte d'études diverses. Comment cela peut-il venir de l'État, ensuite de nous et ensuite de la population ? C'est l'inverse qu'il faut faire.

Mme TOUL : C'est ce que nous avons dit lors d'un CEB précédant, puisque nous nous étions insurgés contre cette façon de faire. Je crois qu'à un certain moment, il faut que la population soit impliquée et qu'il y ait un travail pédagogique qui soit fait avant de déclarer une espèce protégée. Maintenant, on sait comment les choses fonctionnent.

Mme GRESSER : Pour répondre à la question du marché, les pompiers sont formés pour attraper les serpents avec une pince et les remettre dans les milieux naturels. Ce sera prévu dans une dérogation.

Concernant l'amende, elle est la même pour toutes les espèces. Il n'y a pas des animaux qui valent plus que d'autres, en tout cas pas dans le code de l'environnement. Cependant comme c'est un maximum, c'est le juge qui définit la peine.

Au niveau des études pour répondre à M. GROS-DESORMAUX, si on part sur le principe que les études de niches ne comptent pas et qu'il faut une publication scientifique, on remet en cause tous les éléments de la liste rouge, y compris ceux des oiseaux. C'est quand même la communauté de spécialistes qui fait les validations.

Pour répondre à M. DEGRANDMAISON, j'ai envie de vous dire que c'est une bonne nouvelle si vous voyez de plus gros serpents. Avant ils n'atteignaient pas la taille adulte simplement. Vous captiriez les gros, puis les moyens et enfin les petits. Si vous voyez de gros serpents, cela veut dire qu'ils ont suivi l'ensemble du cycle biologique. On a des individus qui arrivent à maturités et qui se reproduisent, et ça en tout cas, peut-être pas pour le tourisme, peut-être pas pour la population, mais pour la biodiversité martiniquaise, est plutôt une bonne nouvelle.

En termes de régulation, vous pouvez le faire au niveau des espèces exotiques envahissantes comme l'iguane commun qui est dans Fort-de-France. Là, on sait que c'est une espèce qui se dé-

veloppe fortement. Au niveau de la ville, on a formé des gens pour intervenir sur ce genre d'espèce.

Aujourd'hui même s'il y a quelques serpents qui sortent, on n'en est pas du tout à en avoir plein qui arrivent. Si un jour il y en a beaucoup et qu'on se retrouve comme dans les années 1800 on se posera la question. Aujourd'hui, on est en EN (en danger).

Avec les réseaux sociaux, les intox circulent bien plus vite que les informations. Sur le prospectus, j'ai mis la source des infos, même si c'est un peu imbuvable. Cela permet d'aller chercher les publications scientifiques sur l'origine du trigonocéphale.

Pour répondre à Mme TOULON concernant les recommandations du CNPN, il y en avait une sur le petit serpent aveugle [leptotyphlops à deux raies]. Vous l'avez peut-être déjà vu en faisant votre jardin. C'est une espèce pour laquelle on a très peu d'info et justement les scientifiques ont jugé que l'on ne pouvait pas dire qu'elle était menacée. On l'a classé DD (données insuffisantes). Le CNPN nous a demandé de protéger quand même son habitat. On n'y était pas favorable au départ, mais on l'a quand même fait.

[La seconde recommandation concernait la rédaction des arrêtés dans l'état actuel de la taxonomie tout en privilégiant les critères les plus englobants afin de protéger le plus d'espèces possible.]

M. TOUL : Je propose qu'on puisse se revoir en commission technique, car cela demande vraiment qu'on entre dans les détails. Nous allons entendre les uns et les autres et revenir s'il faut devant le CEB.

M. DEGRANDMAISON : Présidente, il y a des serpents de la fontaine Didier jusqu'à Grand Rivière.

Je ne veux pas qu'on oppose mes propos de Martiniquais à la biodiversité. On a toujours vécu avec les serpents. Cependant aujourd'hui, on n'a aucun élément sur cette population. Quand les techniciens de Odyssi vont dans un réservoir d'eau à Saint Joseph ou sous les bois, ils en trouvent. Donc je ne veux pas qu'on me dise que j'essaie d'opposer ou que je suis contre la biodiversité.

Je suis sur la présence d'animaux qu'on ne régule pas. Les iguanes sont arrivés ici et personne n'a rien dit, personne n'a rien fait et aujourd'hui on est dépassé par eux. Aujourd'hui, il faut me trouver une solution pour les iguanes qui rentre chez les gens à Fort-de-France. Il y a de grandes personnes à Texaco qui ne peuvent pas laisser la fenêtre ouverte.

Mme TOUL : S'il le faut, on va revenir sur ce sujet, parce que ça demande plus d'informations, qu'on nous donne plus de chiffres, qu'on ait un retour tant des pompiers que des scientifiques. Je suis entièrement d'accord avec toi, nous avons toujours vécu en Martinique avec les serpents et il n'est pas question de les exterminer.

Peut-être que nous avons tort, mais de plus en plus de gens vont dans la forêt. Maintenant si on nous démontre que c'est une espèce qui est en danger, il va falloir la protéger et permettre à tout ce qui doivent intervenir à l'extérieur de la faire dans des conditions de sécurité.

Aujourd'hui, c'est vrai que les uns et les autres, y compris moi, j'ai quelques doutes. Maintenant, ce n'est pas parce que c'est une bête qui tue qu'il faut forcément la tuer, surtout si elle est en extinction. Ce qu'on demande, c'est qu'on nous démontre effectivement que cette espèce est en voie de disparition.

Sur ce, je propose qu'on revoie cette question en commission technique avec l'expertise des uns et des autres. On va solliciter également les pompiers et le CHUM. Je pense qu'on aura ainsi plus d'éléments d'appréciation. En tout cas merci pour ce travail.

### 3- Plan d'urgence eau potable

M. Jean-Luc LEFEBVRE fait son exposé.

Mme TOUL : Merci pour cette présentation, mais je vais quand même nuancer. M. le préfet est certes interpellé lorsqu'il y a des problèmes d'eau sur le réseau, mais les élus martiniquais aussi, quand bien même qu'ils n'ont pas la compétence eau.

Mme TOULON : Je n'ai pas vu dans les travaux d'urgence la canalisation partant de Vivé. Est-ce que cela ne fait partie des travaux d'urgence ? Et sinon, qui paye ces travaux ?

M. LEFEBVRE : Comme je vous l'ai dit, l'exercice était de prendre en compte les sollicitations de nos trois présidents d'EPCI. Avec leur équipe technique et financière, ils nous ont proposé le programme d'action. Le plan d'urgence a pour objectif de donner de l'eau aux usagers au plus près de leur domicile. Cela concerne le réseau, le stockage, les surpresseurs et les captages.

L'usine de Didier qui appartient à Odysse est plutôt prise en compte au titre du plan de relance. On va y travailler cet après-midi. Il y a actuellement une liste à la Prévert que je ne pourrais pas vous passer.

On a la liste labellisée du plan d'urgence. Elle résulte d'une proposition des élus et non pas d'une proposition dictatoriale du comité des financeurs.

Mme TOUL : Je pense que ce serait bien que tous les membres du CEB aient cette liste. Maintenant, le plan d'urgence a été fait avec les EPCI et ils ne pouvaient pas mettre en œuvre en plus dans leurs propositions un chantier qui relève de la CTM.

Le sujet de Vivé va certainement revenir encore à la prochaine plénière de la CTM, puisqu'il a déjà été discuté à plusieurs reprises. C'est un problème extrêmement sensible sur lequel les élus de la collectivité sont mobilisés et il y a des actions qui ont été menées par les uns et les autres. Cela prend plus ou moins de temps, car il y a des procédures à respecter.

Maintenant sur le plan d'urgence, on a fait un travail avec les propositions des EPCI où elles étaient en capacité d'aller vite.

Dans un deuxième temps, il y a aussi le plan de relance, qui est sur une période un peu plus longue et a vocation d'une part à sécuriser le réseau, mais aussi à relancer l'économie. On est vraiment dans une autre démarche, mais avec le même objectif. Il est en cours de construction, notamment avec les EPCI et la CTM et nous aurons un débat lors de la prochaine plénière sur ce plan.

Je passe la parole, exceptionnellement à M. Laurent RENE-CORAIL, directeur général adjoint chargé des services techniques et de la clientèle de Odysse.

M. RENE-CORAIL : Je ne m'exprime que pour le territoire de la CACEM. En ce qui concerne la CACEM et Odysse, l'intégralité des crédits du plan d'urgence sera consommée dans les délais qui sont fixés dans les différentes conventions, c'est-à-dire au 31/12/2021.

Je tiens à dire également qu'on a pris les choses à bras le corps et qu'il y a une équipe de techniciens, en compagnie bien sûr des élus de la CACEM et d'Odysse, à fond sur le plan d'urgence. Entre la dernière sécheresse de 2020 et cette année, il y aura des changements.

M. LEFEBVRE a rapidement exposé des opérations qui sont complémentaires au plan d'urgence, comme la sécurisation de la branche Belém et la réhabilitation du réservoir de Chateaubœuf. Ce sont des travaux qui sont terminés.

Je ne vais pas rentrer dans le détail, mais il y a des actions qui sont en cours avec le plan d'urgence. Il y a en matière d'optimisation de la ressource disponible des travaux qui vont commencer la semaine prochaine au niveau de Case Navire et de Fond Lahaye. D'ici à un mois et demi, on aura une disponibilité supplémentaire de 600 m<sup>3</sup>/jour au niveau de Fond Lahaye.

Sur le territoire de la CACEM, nous avons des projets et une équipe impliquée. On fait tout pour que les crédits ne repartent pas.

Mme TOUL : En général, on voit bien que la CACEM est assez réactive sur ces sujets.

M. CATIMEL : Je parle pour la SME qui est l'opérateur pour les collectivités de CAP Nord et de l'Espace sud. Ces collectivités portent les projets du plan d'urgence et les investissements nécessaires pour faire face aux prochaines sécheresses et notamment celle peut-être du carême qui s'ouvre.

Nous, nous sommes juste opérateur. Nous exploitons les services de l'eau et nous sommes en lien avec les usagers. Nous sommes en première ligne face à leur juste insatisfaction, voir détresse, quand il manque d'eau pendant longtemps. En même temps, nous sommes les conseillers techniques et nous faisons les préétudes pour le compte des EPCI.

Tout cela pour dire que nous sommes tous très sensibles à cette urgence et que nous travaillons main dans la main. Plus on va travailler en synergie, plus on sera efficace.

Concernant la canalisation qui vient de l'usine de la CTM de Vivé au Lorrain, elle est essentielle pour tout le Sud de la Martinique. On achète beaucoup d'eau à cette usine et notamment pendant les périodes de sécheresse. Cet achat d'eau est freiné et limité par trois causes.

La première c'est la restriction de la réparation provisoire à Séguineau, qu'on connaît bien. On en entend parler dans la presse depuis 2009. Elle doit passer en réparation définitive avec un gros diamètre.

On a une restriction à Fond Saint-Jacques depuis le glissement de terrain qui s'est produit à Sainte-Marie en novembre. La CTM a fait des réparations provisoires. C'est à nouveau une diminution du diamètre, donc du débit et de la pression amenée par ces canalisations depuis le Nord vers le Sud.

Et enfin, le troisième aléa concerne la rivière du Galion où la canalisation a cassé début décembre et où une réparation provisoire a été faite avec un plus petit diamètre.

Ces trois réparations sont urgentes à mener. Il y en a deux au titre de la CTM, Séguineau et Sainte-Marie, et une au titre de CAP Nord au Galion à Trinité.

Mme TOUL : M. JOSEPH-ANGELIQUE est sorti, il ne reste plus que ma collègue, Mme PLANTIN. C'est pour qu'elle puisse bien entendre ce que vous venez de dire. Vivé et Séguineau sont importants pour l'eau. À certains moments, on a l'impression que cela ne compte pas.

M. CATIMEL : Sans l'usine de Vivé, on n'a pas la ressource suffisante pour compléter tous les jours les sites de production du centre.

Mme TOUL : Il n'y a pas que Séguineau, mais il faut Séguineau.

M. CATIMEL : Il faut Séguineau, Sainte Marie, le Galion.

M. COQUELET : J'ai bien pris note des messages directs pour les débats qui vont venir. Je remercie Jean-Luc LEFEBVRE, car je pense que la présentation a été complète et très cohérente. C'est un travail partenarial entre l'ODE, les EPCI et les services de l'État et ses établissements publics.

Je tiens à mettre en avant ce travail, car ce n'est pas forcément évident, d'avoir cette démarche installée, constructive ou chacun défend ses intérêts, mais où tout le monde arrive à se mettre d'accord sur des actions d'urgence et sur le service qu'on doit aux usagers et aux écosystèmes.

Je pense que la Martinique a tiré des financements avec une carte particulière aujourd'hui. Aujourd'hui, la Guadeloupe n'aura pas la capacité de porter des projets, car elle ne pourra pas répondre au cadre qui a été prédéterminé.

Plus les EPCI seront matures, plus les projets pourront s'accomplir et plus on répondra aux urgences qui ont déjà été déterminées. Plus vous pourrez sortir des projets et plus vous assurerez un service aux usagers, c'est un premier point.

Deuxième point, la différence entre plan d'urgence et plan de relance, c'est qu'on peut aborder l'assainissement en plus de l'AEP.

L'assainissement, c'est un sujet à moyen terme, qui nous engage tous, car l'impact sur les écosystèmes, ce n'est pas forcément le plus glamour, ni le plus visible. Les carences de ses systèmes d'assainissement ne sont pas forcément ce que les gens perçoivent du problème de l'eau. Par contre pour les écosystèmes et pour la résilience du territoire face au changement climatique qui est engagé, cette question de la défaillance des systèmes de l'assainissement qui impacte la biodiversité au quotidien est centrale. Le plan de relance va pouvoir venir engager, cette problématique de façon complémentaire au plan d'urgence.

Mme TOUL : Je veux juste rappeler que c'est aussi une urgence depuis des années au CEB de mettre l'accent sur la problématique assainissement. C'est parce qu'il y avait eu cette urgence et cette orientation dans le SDAGE, que l'ODE a apporté une des réponses avec un outil appelé DFAP, destiné à aider et permettre aux particuliers de régler ce problème.

M. DEGRANDMAISON : Il est important pour nous aujourd'hui d'avoir un langage de vérité. Les trois étranglements qu'il y a sur cette canalisation ne seront pas réparés pour le carême, même si on y travaille jour et nuit. Il faut trouver d'autres solutions pour avoir de l'eau. Il faut mentionner au procès-verbal ce que j'ai dit.

La deuxième chose, c'est que l'on aura beau investir des millions d'euros dans l'assainissement, si les bordereaux de suivi de traçabilité des boues ne sont pas gérés, cela ne sert à rien. Il faut mandater ici les responsables pour vérifier ces bordereaux pour protéger la biodiversité.

Combien de fosses septiques sont vidangées et est-ce que les boues vont dans les centres de traitement ? Il faut que les policiers qui s'occupent de cela fassent le travail. Qu'on ne me dise pas de faire des dénonciations, je ne suis pas payé pour cela.

Il y a un service pour cela et il n'a qu'à se mettre au travail pour protéger la biodiversité. Il faut qu'il nous fasse un compte rendu à la prochaine plénière, si c'est possible, du travail qui a été réalisé sur le suivi des bordereaux de boues. Les responsables doivent venir ici nous dire combien de contrôles ils ont faits, qu'elles sont les investigations qu'ils ont menées.

On dépense de l'argent pour mettre en conformité et il y a des comportements indécents. Qu'on ne nous fasse pas venir ici à chaque fois pour nous dire "Il y a des problèmes avec l'assainissement", alors qu'on ne va pas là où ça fait mal.

Mme TOUL : S'agissant du contrôle des bordereaux, je pense que ça peut être une solution. Je propose que ça revienne également en discussion au CEB et voir comment on peut l'intégrer éventuellement dans le SDAGE. Il y a un véritable problème, car on a bien vu qu'il y a certaines personnes irresponsables qui rejetaient ses boues dans l'environnement.

Donc si par ailleurs on fait un travail au niveau des particuliers et que ça se retrouve dans l'environnement, on n'aura pas effectivement avancé. On va noter cette proposition et voir comment on peut l'approfondir en commission et revenir là-dessus.

M. LEFEBVRE : Mes excuses à Mme TOULON, car j'avais compris UPEB de Didier et pas Vivé.

Concernant cette dernière usine, vous pouvez aller sur Google pour rechercher un rapport de l'inspection générale d'il y a quelques années. Il va vous expliquer par qui elle a été construite, dans quelles conditions, qu'elles sont ses performances, qu'est-ce que l'ultrafiltration, si cela filtre la chlordécone et le prix de l'eau produite. Ce rapport est public et vous pouvez y accéder sans aucune contrainte.

Mme TOUL : Je le recommande aussi à mes collègues de la CTM.

Mme TOULON : Je voulais savoir si on pourrait avoir l'état d'avancement au bout d'un semestre ou à la fin de l'année des travaux qui ont été faits et des sommes qui ont été utilisées. Il faut qu'on ait un suivi au CEB.

M. LEFEBVRE : Je parle du domaine qui me concerne. Séguineau et Vivé, ce n'est pas mon sujet aujourd'hui. Pour le plan d'urgence, une réunion est programmée la semaine prochaine au titre de la MISEN et les trois communautés d'agglomération vont venir y présenter où ils en sont dans la réalisation de ce programme.

Mme TOUL : Je propose que l'on fasse des retours au CEB des réunions de la MISEN.

M. GROS : Ce qui pourrait être intéressant, c'est que les EPCI viennent directement faire ce retour en CEB. Aujourd'hui, il y a six représentants des EPCI compétents en eau potable et assainissement et ils ne sont pas présents.

Mme TOUL : Une fois on les avait sollicités, elles avaient dit non. Maintenant, si elles veulent pour ce sujet venir, je ne suis pas contre.

M. DEGRANDMAISON : Je suis là et Odyssi qui est le bras armé de la CACEM est là. Il vient de dire qu'il aura consommé tous les fonds au 31 décembre. Je donne un exemple, la sécurisation du Lamentin qui était dans le plan d'urgence a été réalisée.

Mme TOUL : La question de Mme TOULON ne concerne pas un secteur précis, mais vise à connaître l'avancée sur les trois EPCI. M. Laurent RENE-CORAIL a précisé qu'il ne parlait que pour Odyssi et pour la CACEM.

Maintenant, il faut aussi que les autres EPCI puissent venir s'exprimer et nous faire aussi un retour de leur avancée. Ce serait intéressant de faire un point, soit en fin décembre 2021, soit à mi-parcours, pour savoir où est ce qu'on en est.

Mme TOULON : Je voulais quand même dire par rapport aux boues, que j'avais déjà parlé de ça. Il faut qu'on trouve un système intégré avec les SPANC pour que l'on ait un document qui circule et que l'on sache où elles vont. Même maintenant, le vidangeur ne remet pas toujours une trace au SPANC ou à la police, donc il faut organiser cela.

Mme TOUL : Effectivement, on va revenir sur ce sujet en commission technique et on va voir s'il faut proposer des orientations pour le SDAGE parce que c'est un sujet extrêmement important.

#### 4- Zones à enjeu environnemental (ANC)

M. Florian LABADIE fait sa présentation.

M. COCO : Vous avez parlé d'une zone littorale, j'aimerais savoir laquelle ?

Cela fait déjà un moment qu'on parle des stations d'épuration qui ne sont pas aux normes et qui causent des problèmes aux coraux en situation de changement climatique. Est-ce qu'il n'y aurait pas moyen d'accélérer les mises aux normes ?

Aux Anses d'Arlet et au Vauclin, l'état des coraux ne fait qu'empirer. Après avoir subi les problèmes du chlordécone et des sargasses, il y a urgence. En tant que marin-pêcheur nous en subissons déjà les conséquences. Si on ne fait rien, ce sera l'extinction de cette profession.

M. LABADIE : Il n'y a pas beaucoup de zones littorales en zones à enjeu environnemental (ZEE), seulement trois. Un travail important a déjà été fait au niveau des enjeux sanitaires et les nouveaux secteurs en rouge s'inscrivent en tant que ZEE. Donc elles feront l'objet de prescriptions de réhabilitation prioritaire.

M. HERTEMAN : Les deux premiers secteurs sont Fond Capot et Flechon.

M. LABADIE : Le troisième secteur est sur le Vauclin.

L'étude qu'on a menée sur la révision de l'état des lieux a montré que l'assainissement non collectif avait un impact assez fort sur les cours d'eau et limité sur le littoral. C'est pour cela aussi que le travail a été mené prioritairement sur les cours d'eau et qu'il a permis de définir ces zones à enjeux.

Sur le littoral, la problématique est l'assainissement collectif qui est responsable de la plus grande quantité de rejets nutritifs ou bactériologiques dans le milieu marin. Dans le futur SDAGE, l'ensemble des besoins de réhabilitation en ANC ou en assainissement collectif a été inscrit. C'est l'enjeu principal du SDAGE à venir, alors que dans le précédent, l'eau potable avait été mise en avant.

Mme TOUL : Sur l'assainissement, j'ai eu à intervenir pour rappeler aux uns et aux autres, notamment aux EPCI, qu'il fallait éviter que les fonds repartent comme l'avaient signalé l'ODE et la DEAL. Cette action a été menée pour les travaux sur les stations d'épuration. C'est quand la DEAL verbalisait qu'on m'a appelé au secours, mais là je ne pouvais plus rien faire.

Il y a eu aussi une pression des services de l'État, car Mme CHEVASSUS est intervenue à son niveau. L'ODE a revu des conventions et un travail est toujours en cours.

Mme ADIN : Je souhaiterais rajouter qu'avec Mme CHEVASSUS, nous avons parcouru les ECPI pour alerter sur les précontentieux et sur la responsabilité des collectivités territoriales qui en avaient la compétence. Ce que dit Mme TOUL, c'est qu'on ne les a pas laissées sans rien. On est sur des accompagnements financiers qui sont assez massifs avec des contrats appelés convention d'amélioration de la performance.

On vient même parfois suppléer certaines obligations des collectivités sur l'entretien ou sur des défauts de fonctionnement. Ce sont près de 500 k€ de financement sur l'assainissement collectif pour chacun des EPCI que l'ODE a voté et signé.

Pour l'assainissement non collectif, Mme la présidente a fait allusion tout à l'heure au dispositif de financement de l'assainissement pour les particuliers (DFAP). On en a parlé à plusieurs reprises ici. Pour les membres qui ne siègent pas au CA de l'ODE, on est sur des enveloppes très importantes.

Mon travail sur l'année est de pouvoir ramener ces conventions avec chacune des ECPI et avec les SPANC. On financera un emploi à temps plein d'instructeur dans chacun des SPANC, mais également, 5 000 € maximum d'aide par chantier de réhabilitation pour les particuliers qui seraient repérés dans ces zones prioritaires.

Au-delà de la connaissance, ce travail était très attendu par l'ODE pour certaines d'actions que nous souhaitons développer. Dans le cadre du chantier DFAP, dans la mesure où toute la Martinique est prioritaire, il faut faire des choix les plus objectifs possible et ce travail va nous être très utile pour pouvoir prioriser les actions.

M. LEFEBVRE : Je vais remercier Florian et Mélanie de l'excellent travail effectué, d'autant plus que les données disponibles étaient très limitées. Quarante pour cent de l'inventaire des SPANC a été fait en Martinique alors qu'il devait être terminé en 2012.

Quand on a donné au bureau d'étude ce travail, il s'est rendu compte que beaucoup de choses devaient être faites en matière de méthodologie parce que les données étaient insuffisamment élaborées.

La commande qui a été passée à Créocéan aurait dû ne concerner au départ que les bassins versants, soient les eaux terrestres, dont la pollution était avérée. En accord avec les EPCI, on a décidé d'y ajouter les masses d'eau littorale, puis les zones humides.

Aujourd'hui, le travail qui est fait ne vise pas à être mis dans une armoire. C'est un outil à l'usage des élus de manière à ce qu'ils puissent exercer leurs prérogatives en matière d'urbanisme sur les anciennes et les nouvelles constructions.

Parfois, on privilégie l'assainissement individuel, au détriment du collectif et cela crée deux problèmes. Il s'agit d'une part de la pollution parasite, parfois mal maîtrisée, et d'autre part du problème financier. Les installations qui ont été créées à coup de dizaines de millions d'euros aujourd'hui ne sont pas exploitées à 100% parce qu'elles ne sont pas reliées à un nombre suffisant d'usagers.

Aujourd'hui, les élus de la Martinique concernés par cet excellent travail vont pouvoir demander la mise en conformité des installations et pour les nouvelles constructions, imposer la connexion au réseau collectif lorsque c'est possible. Les SPANC pourront aussi faire leur travail.

M. COCO : Je voudrais d'abord connaître le nom de la zone au Vauclin.

Ensuite, je voudrais savoir s'il y a moyen d'évaluer l'impact de ces eaux lorsqu'elles arrivent dans la mer. Dans ces zones de rejet, on constate des effets sur les herbiers et les espèces benthiques. Cela provoque en plus le développement d'une herbe envahissante.

Y a-t-il un moyen de faire un suivi et d'avoir des informations sur cela parce que dans ces zones cela devient dramatique pour la pêche ?

Mme HERTEMAN : Sur les cartes, vous avez d'une part les ZEE en hachure et d'autre part celles qui sont priorisées en vert. Pour le Vauclin, même si toute la zone est hachurée, le point de rejet se trouve en haut du cours d'eau.

Mme TOUL : L'embouchure est sûrement Macabou.

Mme HERTEMAN : C'est ça. Ce que je voulais dire, c'est qu'elle ne fait pas partie des zones prioritaires.

M. COCO : Justement, dans cette zone on avait l'habitude de pêcher beaucoup d'oursins et lors de la dernière campagne, il n'y avait pratiquement rien. Donc, il faudrait peut-être se poser la question de savoir si cette eau n'a pas un impact défavorable. On demande à la profession de gérer l'espèce, mais s'il y a d'autres pressions, on va travailler pour rien.

Mme TOULON : C'est un travail très intéressant avec une nouvelle méthodologie qui s'applique à l'ANC. Est-ce que vous comptez appliquer la même méthodologie pour l'assainissement collectif ?

M. LABADIE : Une zone à enjeu environnemental s'intéresse par définition aux aspects de l'assainissement non collectif. C'est la définition arrêtée au niveau ministériel et notre travail ne va pas aller au-delà.

Je peux cependant vous dire qu'il y a un projet qui est mené par l'ODE sur la définition de zones sensibles par rapport au paramètre nitrate. Cette action concerne les milieux marins avec une

autre méthodologie. La définition de ces zones permettra d'accélérer le processus de réhabilitation des systèmes d'assainissement collectif.

M. PAVIOT : J'ai eu à visiter le bassin versant de la rivière Oman et Desroses et donc on a pu apprécier directement sur le terrain le travail fait. Je pense que ce serait bien que l'on puisse associer sur ce type d'opération le monde de la pêche par le biais de M. COCO et le parc marin également. Au niveau du contrat littoral, les choses sont appréciées directement sur le terrain, avec beaucoup de pragmatisme.

Mme TOUL : Je vous rejoins les uns et les autres sur la qualité de ce travail. C'est un outil qui ne doit pas rester dans les tiroirs. Il faut que les pêcheurs et les élus en urbanisme se l'approprient.

M. DEGRANDMAISON : Aujourd'hui s'il y a des rejets dans les cours d'eau, le résultat de l'étude peut être faussé. Il y a une nécessité de suivre les bordereaux des vidangeurs, parce qu'on ne peut pas différencier les bactéries de l'ANC des vidanges sauvages.

Mme ADIN : Ce n'est pas faussé puisque l'ODE fait des constatations sur les cours d'eau. S'il y a des choses qui sont versées sauvagement dans les cours d'eau, on le relèvera dans les paramètres de remontées de données.

M. DEGRANDMAISON : C'est bien ce que j'ai dit. On va trouver des pollutions, mais ils ne viennent pas forcément des habitations riveraines. Il se pourrait que cette étude n'identifie pas convenablement les origines des pollutions.

Mme HERTEMAN : Pour avoir fait le travail de terrain, il s'agissait d'un prélèvement d'une part, mais aussi de constat visuel et même odorant. On a vraiment été regarder l'ensemble des cours d'eau et des zones humides. S'il y avait des rejets directs de ces boues, elles auraient été annotées aux fiches de terrain et prises en compte dans l'interprétation de chacun des résultats d'analyse.

Mme TOUL : Cet outil doit permettre la mise en place d'un certain nombre de réponses pour travailler. On va peut-être se dire qu'il faut qu'on travaille au niveau des habitations alors que ce ne sont pas forcément elles qui sont à l'origine des pollutions.

Mme HERTEMAN : Ce que je voulais simplement dire c'est qu'on fait très bien la différence entre des petits tuyaux qui arrivent dans une rivière et des tas de boue.

M. LEFEBVRE : J'ai personnellement fait les cinquante prélèvements qui m'avaient été imposés. Dans 48 des points que nous avons prélevés, l'eau était limpide. J'ai aussi vérifié à ces endroits s'il y avait des maisons qui rejetaient et c'était le cas. On ne recherchait pas les vidangeurs qui vidaient leur camion dans la rivière.

Notre but était de confirmer qu'à certains endroits l'ANC pouvait impacter la masse d'eau. Dans deux ou trois endroits comme le canal de la Lézarde ou lorsqu'on avait un rejet direct dans une ravine à sec, c'était vraiment sale.

M. DEGRANDMAISON : Quand nous aurons ici un exposé sur le suivi des boues de vidange, ce débat va s'arrêter. En réalité quand quelqu'un vidange dans une rivière à 20h le soir et que vous venez le lendemain matin, s'il a plu il ne restera rien.

Il faut qu'on arrête de se moquer des gens ici. Il faut faire le travail d'inspection des bordereaux de boue et quand on va voir que sur 1 500 fosses vidangées, il n'y a que très peu de bordereaux, on va pouvoir décider de ce qu'on fait.

Mme TOUL : Cela n'enlève rien à la qualité du travail.

M. DEGRANDMAISON : J'ai dit que ce travail peut être faussé. Donc il faut qu'on me donne de vraies réponses sur le tonnage et la traçabilité des boues.

Mme HERTEMAN : C'est quand même important de comprendre que si on fait un rejet de boue dans un cours d'eau et s'il pleut énormément le soir, tout va se retrouver finalement à la mer et non pas dans le cours d'eau le lendemain quand je vais passer faire le prélèvement. S'il n'a pas plu énormément, je verrais les boues. Les résultats d'analyse ne peuvent pas être faussés par ce genre de problème.

Je vous rejoins cependant sur la nécessité d'une étude sur le devenir des boues, car cela fait longtemps que l'on en discute.

Mme TOUL : L'observation de M. DEGRANDMAISON me semble pertinente et on va prendre tout cela en considération lors d'un prochain CEB. Je note qu'il est possible de distinguer une eau qui est impactée par l'assainissement non collectif d'une autre qui a reçu des rejets criminels ou accidentels.

Maintenant, il va falloir qu'on vote

M. GROS : Effectivement même si la cartographie a déjà été intégrée dans le projet de SDAGE, cette présentation n'avait pas été faite. Formellement, ce serait mieux qu'il y est une validation de l'étude et une intégration de la cartographie dans le SDAGE qui sera mise à la consultation du public.

M. TOUL procède à la procédure de vote pour valider l'intégration de la carte dans le projet de SDAGE.

**L'intégration est votée à l'unanimité.**

M. GROS : Lorsque le SDAGE sera effectif en 2022, les SPANC, auront des outils réglementaires sur lesquels s'appuyer pour imposer aux particuliers qui ont des assainissements individuels dysfonctionnels dans les ZEE à se mettre aux normes dans le délai maximal de 4 ans.

## 8- Information sur la démarche de consultation du public

M. Jean-Michel POUTIER fait la présentation sur la consultation du public

Mme TOUL : Il faut que le questionnaire soit présenté aux membres du CEB et il y aura une plénière avant la consultation.

Je propose qu'on reporte le point sur la maladie des colonies coralliennes compte tenu de l'heure.

Dans le cadre de la révision du SDAGE, je vous informe que j'ai reçu du président du Contrat littoral Sud un courrier. Il propose d'y introduire une mention relative à la recherche de la chlrodécone avant déplacement de terres et de définir les modalités applicables si celles-ci sont contaminées.

M. DEGRANDMAISON : Comment se passera la consultation ?

Mme TOUL : Il y a déjà eu une première consultation du public et des institutionnels.

Nous allons bientôt avoir un échange avec l'autorité environnementale sur le projet de SDAGE avant d'avoir leur retour écrit.

La deuxième consultation se fera à partir d'une plate-forme digitale. Les institutionnels seront aussi interrogés. Je souhaite pouvoir rencontrer notamment les collectivités, les EPCI, les contrats de milieux, les socio-professionnels et la chambre d'agriculture.

Je vous remercie pour votre attention et vos contributions. La commission technique a beaucoup de travail et nous allons revenir vers vous pour le prochain CEB.

M. PAVIOT : Nous avons un problème récurrent avec l'optimisation de l'utilisation des financements disponibles. Est-ce que l'on peut envisager d'étudier la question plus profondément, parce qu'il nous faudrait mobiliser au maximum les financements qui sont à notre disposition ?

Mme TOUL : J'avais aussi promis que l'on puisse parler du schéma d'irrigation. Donc je souhaite dans une plénière de l'année 2021 de pouvoir faire le point là-dessus.

Mme TOUL remercie les présents et clôture la réunion à 12h40.

### Extrait PV plénière du CEB du 22/04/2021

Mme TOUL demande s'il y a des observations sur le PV du 27/01/2021.

M. MONTEZUME : Mon intervention a été dénaturée.

À l'occasion des 20 ans de l'ODE, j'ai dit qu'on aurait pu faire une pause ou une réflexion sur notre fonctionnement. Tu sais très bien et je l'ai dit moi-même que l'ODE qui n'existait pas à l'époque a certainement fait beaucoup dans la gestion de l'eau. Il n'en reste pas moins qu'elle est peu connue du public puisqu'une autre administration que moi l'a dit devant une assistance.

Je plaçais pour qu'on ait un arrêt et une réflexion sur le fonctionnement de l'ensemble.

Vous savez que cela se passe à trois niveaux. D'abord le CEB dont vous êtes la présidente, ensuite l'ODE et les EPCI et apparemment cela ne fonctionne pas très bien, même si dans le CEB on retrouve ces trois composantes. Par exemple dans le Programme de mesures, vous avez bien vu que dans le dernier SDAGE, on a répété des choses que l'on n'a pas pu faire.

Je comprends bien qu'on ne puisse pas tout faire, mais tout de même, c'est quand même intéressant, salutaire, de revenir, de prendre son temps, de voir comment on pourrait améliorer les choses pour être positif. Je crois qu'on ne fera pas l'économie de le faire un jour. C'est ma première remarque. On l'a mal transcrit et je demande qu'on le remette dans le droit chemin.

La deuxième chose, j'ai dit que chaque fois qu'on intervient en rivière, il faudrait interpeller la Fédération des associations agréées pour la protection de l'eau et des milieux aquatiques. Il me semble que c'est comme cela que ça se passe sur le territoire national.

Alors ici, je sais bien que l'on est entièrement à part, enfin peu importe. Faisons un peu l'effort de le faire. J'avais dit que plusieurs fois on est intervenu.

Dernièrement, il y a eu une remarque qui n'est pas de moi, mais de la DEAL. Je crois que c'est une étude sur le poisson gale. Elle demandait si la Fédération avait été prévenue. La réponse est non, quoiqu'on ait dit oui.

Je dis, je plaide une nouvelle fois pour que chaque fois que l'on intervient en rivière comme cela se fait sur le territoire national, qu'on interpelle avec un minimum de politesse la Fédération des associations agréées qui dans ce département s'intéresse à ce qui se passe dans les rivières et dans les milieux aquatiques.

Schoelcher, le 20 AVR. 2022

**Le Président du  
Comité de l'Eau et de la Biodiversité**

**Olivier MARIE-REINE**

